

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### Prospective et théologie, pavane pour une référence défunte

Dijon, Xavier

*Published in:*  
Droit, Pauvreté et Exclusion

*Publication date:*  
1998

*Document Version*  
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

*Citation for pulished version (HARVARD):*

Dijon, X 1998, Prospective et théologie, pavane pour une référence défunte. Dans *Droit, Pauvreté et Exclusion*. Ivan Dechamps, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, p. 167-176.

#### General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

accepté que ces sphères soient régies par les coûts et les profits, alors qu'elles obéissaient à d'autres règles jadis. Il reste cependant aujourd'hui encore des domaines qui échappent à l'emprise de la rationalité économique. Rawls et Nozick voudraient étendre à tort cette rationalité à ces domaines.

Nous ne partageons pas cette opinion. Si l'on veut sérieusement s'engager aux côtés des moins avantagés sans proclamer des revendications mal argumentées et marquées de naïveté, il faut bien débattre des règles de la coopération sociale. Il faut tenter d'harmoniser certaines valeurs, dont les libertés de base tant des favorisés que des moins avantagés, et certains faits, dont le fonctionnement de l'économie, avec les aspirations égalitaires. Là est l'un des premiers enjeux de nos sociétés démocratiques, puisque là se trouve l'un des obstacles les plus grands à la mise en oeuvre d'une justice sociale qui permettrait effectivement à chacun et surtout aux moins avantagés de poursuivre leur conception du bien. Une théorie de la justice ne peut se contenter de l'affirmation de libertés de base. Elle ne peut pas non plus violer ces libertés de base au nom d'idéaux moraux tels que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

MACINTYRE, A. [1984], *After virtue*, 2nd edition, Notre-Dame, Indiana, University of Notre-Dame.  
 NOZICK, R. [tr. fr. 1987], *Anarchie, Etat et Utopie*, Paris, Presses Universitaires de France.  
 RAWLS, J. [1980], "Kantian constructivism in moral philosophy", in : *The Journal of Philosophy*, vol. 78, 515-572.  
 — [tr. fr. 1987], *Théorie de la justice*, Paris, Seuil.  
 — [1988a], "La théorie de la justice comme équité", in : Audart, C., Dupuy, J.-P., Sève, R. (dir.), *Individu et justice sociale : autour de J. Rawls*, Paris, Seuil.  
 — [1988b], "L'idée d'un consensus par recoupement", *Revue de métaphysique et de morale*, 93ème année, 3-32.  
 — [1989], "The domain of the political and overlapping consensus", *New York University Law Review*, vol. 64, 233-255.  
 — [1990], *Justice as fairness : a restatement*, Harvard University, Department of Philosophy, inédit.  
 — [1993], *Political liberalism*, New-York, Columbia University Press.  
 SANDEL, M.-J. [1983], *Liberalism and the limits of justice*, Cambridge, Cambridge University Press.  
 WALZER, M. [1983], *Spheres of justice : a defense of pluralism and equality*, New York, Basic Books.

## PROSPECTIVE ET THÉOLOGIE PAVANE POUR UNE RÉFÉRENCE DÉFUNTE

par Xavier Dijon, s.j.

Les pages précédentes ont dit, en suivant les lois du genre, les lignes de force qui permettent de dessiner une "prospectivité sociétale" plausible en matière de droit et lien social. Là le sociologue a condensé l'acquis des travaux d'un centre de recherche où, depuis 10 ans, juristes, sociologues, philosophes et économistes étudient les moyens de lutter contre l'exclusion sociale. Le présent essai voudrait y ajouter à titre strictement personnel une note, voire toute une danse, - plus précisément, comme le fit Maurice Ravel en 1899 pour une Infante défunte, une pavane, "ancienne danse italienne, lente et solennelle, écrite en une mesure à temps pair" - sur une référence qui n'apparaît plus guère dans de tels exercices prospectifs. La théologie spirituelle déploie en effet sur le lien social une science éminente que l'on gagnerait sans doute à prendre davantage en compte malgré le silence qui l'entoure trop souvent aujourd'hui.

Puisque la mesure se bat ici "à temps pair", on la divise en quatre : le premier temps évoque l'insuffisance des sciences humaines quant à l'élucidation de l'avenir ; le deuxième, l'intérêt d'une lecture spirituelle de l'histoire; le troisième, l'incertitude quant à l'avenir des droits de l'homme, le quatrième, le remplacement de la naissance par le contrat.

### I. Sciences humaines et élucidation de l'avenir

Pour établir sa validité, la démarche prospective suppose que les méthodes qu'elle met au point lui permettent de déceler dans le présent les ressorts qui déterminent l'avenir. Mais la rigueur ici exigée conduit très vite au modeste aveu des limites : à qui demande ce que deviendra la Belgique, et la Justice, et l'emploi, et le non-marchand, pourra-t-on jamais répondre en effet à quelles images ressemblera l'avenir ? Mais alors en quoi les analyses prospectives contemporaines peuvent-elles prétendre à une plus grande validité que, par exemple, l'augure - bon ou mauvais - formulé par les devins et pontifes de Rome après observation soit du vol des oiseaux soit du mouvement des entrailles d'un poulet ?

On répondra sans peine que cette pratique ancienne relevait de la croyance religieuse, donc éminemment subjective, tandis que l'auscultation de l'avenir s'opère maintenant dans le champ combien plus objectif du savoir scientifique. Soit. Encore faut-il voir comment ce savoir-ci s'accorde avec cette croyance-là. Ici également, la réponse vient aisément : les disciplines scientifiques ont suffisamment prouvé leur crédibilité pour se permettre d'occuper tout le domaine public, reléguant alors le discours des croyants dans le domaine privé des convictions personnelles : phénomène bien connu de la sécularisation.

Mais il reste alors à vérifier si la croyance ainsi refoulée ne vient pas se rappeler à notre bon souvenir dans le champ public lui-même, permettant ainsi de reprendre, légèrement

modifié, l'aphorisme bien connu : "chassez le surnaturel..." Ainsi des sectes, dont la prolifération en Belgique a suscité les travaux d'une commission parlementaire d'enquête, ainsi du Nouvel Age qui se présente comme la dissolution universelle de toutes les différences personnelles dans le grand Tout cosmique, ainsi encore, plus populairement, de la multiplication des médiums, cartomanciens et autres tarots consultés - prospective oblige - pour prédire l'avenir. Pratiques risibles, indignes de figurer dans un rapport à la Fondation roi Baudouin ? Sans doute. Mais qui nous assure que, face à de tels phénomènes, l'option sécularisante tient pour elle une validité suffisante lorsque, dans le champ public, ses analyses refusent de donner crédit à la relation des hommes envers une quelconque réalité transcendante ? Plus précisément, sommes-nous sûrs qu'une société réussira à se comprendre elle-même en plaçant la théologie - cette discipline qui a Dieu pour objet - dans les parenthèses de la vie privée pour ne plus mobiliser que les sciences humaines dans l'élucidation de son présent et la prospection de son avenir ?

Certes ces sciences humaines (psychologie, sociologie, économie, ethnologie...) ont-elles permis de rendre compte d'un nombre impressionnant de corrélations dans la société des humains, comme d'ailleurs les sciences naturelles l'ont fait à leur manière dans les choses de la nature, mais la question demeure : en quoi ces sciences humaines peuvent-elles prétendre suffire à la compréhension de soi-même dans le présent et donc à l'anticipation de l'avenir ? La suffisance de cette clôture scientifique n'apparaît en tout cas pas scientifique elle-même car elle exigerait la démonstration tout simplement impossible de l'absence d'une instance méta-sociale.

Entendons-nous. Les sciences humaines ont raison de circonscrire soigneusement le champ de leur investigation, évitant ainsi de perdre la maîtrise de la méthode qui leur permet d'aboutir à des résultats fiables. Mais le danger - ici comme ailleurs - s'appelle exclusivisme. Car la théologie tient sur la réalité humaine - et donc sur l'avenir - des propos rationnels auxquels les sciences humaines comme telles (en ce compris la philosophie) n'ont pas accès puisque le théologien les énonce au nom de sa foi. D'où l'intérêt pour l'esprit - même laïque - de s'ouvrir à ce type de discours, porteur d'une rationalité si originale.

Veut-on dire par là que la théologie, discipline tournée vers la révélation de l'absolu, écraserait par le poids même de son objet tout effort seulement humain déployé pour dire le vrai ? Nullement, - même si parfois le comportement des clercs l'a donné et le donne encore à craindre. Le discours théologique ne remplace en rien la rationalité humaine, il l'invite seulement à ne pas clore trop rapidement l'espace de sa recherche. Surtout s'il s'agit de parler de l'avenir.

Car le chercheur attelé à la démarche prospective devrait pouvoir reconnaître l'avenir - le fait même de l'avenir - comme le signe d'une radicale non-maîtrise de l'humain sur lui-même et de la société sur elle-même. En d'autres termes, loin que les sciences prennent comme idéal asymptotique de leur démarche la transparence complète de la société d'aujourd'hui à l'égard d'elle-même en vue de dessiner plus sûrement l'avenir d'une telle société, ces sciences opéreraient un retournement radical en percevant que l'insaisissabilité du temps

lui-même (puisque'il y a un à-venir au présent) fait signe vers cette impossibilité que connaît la société de se comprendre elle-même hors d'un lien à une réalité qui la dépasse.

Instance : le plaidoyer ici proposé n'apparaît-il pas singulièrement réactionnaire lorsqu'on jette un coup d'oeil sur le mouvement de l'histoire qui a fait passer l'homme de l'univers du déterminisme sacré à la maîtrise de plus en plus grande des sciences et de la technique sur le monde ?

En réponse, il faudrait au moins interroger cette étrange démission de l'homme qui, au moment même où il exalte sa capacité à se rendre maître de ses conditions d'existence, s'abandonnerait de la sorte à la sécularisation sous le seul prétexte que le mouvement de l'histoire marche inexorablement en ce sens. D'où vient donc cette surprenante fatalité de l'histoire qui s'imposerait à l'homme en une implacable transcendance ? A rebours d'une telle incohérence, un des mérites de la lecture spirituelle du réel consiste à délivrer le chercheur - encore une fois même s'il est laïque - de cette pesanteur déterministe car la transcendance proprement théologique - Dieu, pour tout dire - se caractérise par une infinie capacité de dialogue avec son vis-à-vis de liberté, l'homme.

## II. Histoire et Esprit

Afin d'illustrer l'opportunité d'un recours à la théologie pour rendre compte du lien social, on reprend ici en termes libres la réflexion menée par G. Fessard [1977] avant et pendant la Deuxième guerre mondiale sur les thèses contrastées du Nazisme et du Communisme tels que reconnaissables dans l'épure philosophique de leurs penseurs respectifs, Hitler et Marx.

Voici deux idéologies radicales qui ont bouleversé notre siècle, la première pendant 12 ans (1933-1945), la seconde pendant 72 ans (1917 - 1989). Ayant à peu près disparu du paysage politique d'Europe occidentale (insistons sur le à peu près), elles jettent une lumière crue sur l'objet de notre examen, le lien social, en particulier sur la dialectique du Maître et de l'Esclave dont G.W.F. Hegel a fait précisément, dans sa Phénoménologie de l'Esprit [tr. fr. 1941], la clé d'explication du phénomène social. D'un côté, l'Internationale des Esclaves croit lier suffisamment les hommes entre eux par leur seul rapport à la nature, en l'occurrence le Travail. Toute autre instance en effet - l'État, la philosophie ou la religion - appartient à l'idéologie bourgeoise qui couvre de sa mystification l'aliénation fondamentale des rapports économiques. Il s'impose donc de lire l'histoire comme le déroulement des processus déjà à l'oeuvre - prospective encore ! -, à savoir l'exacerbation de la lutte des classes dans la Révolution qui amènera au Grand soir. De l'autre côté, le peuple des Maîtres trouve son identité dans le combat («Mein Kampf») d'un ancien travailleur déçu des promesses du marxisme, Adolf Hitler. Le lien social ici mis en évidence ne porte pas d'abord sur le rapport universel de l'homme à la nature (travail) mais sur la lutte entre l'homme et l'homme afin que la race supérieure (aryenne) purifiée du sang (juif) qui la souille se rende pour mille ans maîtresse du monde pour y répandre les bienfaits de sa culture.

par d'autres - ne s'intéressent véritablement aux damnés de la terre.» [Haarscher, 1989 : 124-125].

D'où la question : «Alors voici : qu'est-ce qui peut bien nous motiver à au moins ressentir comme un scandale l'humiliation d'un homme que nous ne connaissons pas en chair et en os ? Quelle est la ressource cachée de cette formidable morale de l'abstraction à laquelle nous adhérons encore et toujours, fût-ce sur le mode de la mauvaise conscience impuissante, ou des proclamations évocatrices et grandiloquentes, tout aussi impuissantes ?» [Haarscher, 1989 : 125].

Répondant à sa propre interrogation, l'auteur rapporte la solution trouvée au XVIII<sup>e</sup> siècle : enraciner les droits essentiels des humains dans un sol ferme qui résisterait aux variations politiques. «Ce sol, c'est, à l'époque des Déclarations, Dieu et/ou la Raison. C'est Dieu parce que, bien entendu, le processus de désenchantement du monde et de crise de la foi ne s'est pas opéré d'un coup, et qu'à l'époque encore (c'est à maints égards toujours le cas aux États-Unis), la croyance en un Dieu unique paraissait constituer la seule garantie d'une adhésion inconditionnelle aux valeurs humanistes et universalistes. Et c'est la Raison également, dans la mesure où les progrès des Lumières ont laissé espérer que les conflits humains, l'oppression et la misère ne résultaient que de l'ignorance et de la superstition. D'où l'idée suivant laquelle la science vaincra les ténèbres, la raison réconciliera les hommes, les fera communier dans la célébration de leurs droits fondamentaux.» [Haarscher, 1989 : 126].

Or aujourd'hui cette double référence du monothéisme et du rationalisme a subi le «désenchantement du monde» (cfr. M. Weber, M. Gauchet), affectant ainsi d'emblée les droits de l'homme eux-mêmes. Car si le monde n'est plus ce cosmos - ordre grec ou ordre chrétien - dans lequel l'homme découvrait à la fois le sens de sa vie et la justification de ses droits, le fondement éthique de tels "droits de l'homme" se dérobe, laissant ainsi le champ libre à un dangereux relativisme.

Puisque plus aucun axe ne traverse l'univers pour lui donner sa direction, pourquoi choisir en effet les droits de l'homme plutôt que leur contraire? D'où l'impasse : «Voici le résultat provisoire de nos investigations : notre hédonisme de protégés ne garantit nullement notre engagement pour les droits de tous (nous sommes à maints égards des humanistes imaginaires); le machiavélisme des gouvernants ne "lâchera" des droits qu'au profit de ceux qui sont capables de les imposer. Dans les deux cas, le sort des véritables destinataires de cette morale - les humiliés et offensés incapables de peser par eux-mêmes sur les Realpolitiker, ou d'intéresser réellement les hédonistes assoupis de l'Occident tardif - est sans espoir. Et s'il fallait se porter au-delà du machiavélisme et de l'hédonisme pour fonder une morale de l'extrême urgence et garantir les droits de ceux qui se trouvent en deçà de tout combat possible, du moins dans l'immédiat, nous nous trouverions confrontés à la crise de la religion et à celle, tout aussi inéluctable, de la métaphysique rationaliste. Alors, que reste-t-il ?» [Haarscher, 1989 : 130].

Le stock des justifications du passé s'étant épuisé, il ne reste, devant l'inventaire vide, que le sursaut de ce qu'il faut bien appeler le désespoir, transmis par l'éducation des générations

qui nous suivent.

Pour éviter que l'expansion progressive des libertés consacrées par les droits de l'homme n'aboutisse à un hédonisme radical, il est nécessaire en effet, conclut G. Haarscher [1989 : 137-138 - l'auteur souligne] «qu'un cran d'arrêt soit installé, sans quoi la pente de désenchantement menant au nihilisme du "tout est permis", "tout est possible", sera dévalée avant que l'intellectuel "humaniste" ait simplement eu le temps de se retourner. Un tel cran d'arrêt, c'est cette éducation sur laquelle il faudra maintenant concentrer les recherches : tradition d'universalisme sans cosmos protecteur, pari sur l'avenir d'une espèce née d'un événement a priori extrêmement improbable, sur une terre obscure et sans privilège particulier, au sein d'un univers sourd et indifférent tant à nos plaintes qu'à nos désirs les plus secrets.»

Mais puisqu'il s'agit ici d'interroger l'avenir, la question revient, proprement angoissante : combien de temps encore souhaitera-t-on que s'installe un "cran d'arrêt" et que donc se perpétue cette éducation au respect de l'humanité présente en tout être humain ?

#### **IV. Naissance versus contrat**

Aujourd'hui le lien social sur l'avenir duquel nous interrogeons ici connaît, semble-t-il, une tension entre le Marché d'une part, les Droits de l'homme d'autre part (V. à propos de cette dualité, exprimée sur notre continent par la double institution du Marché commun et du Conseil de l'Europe, Mireille Delmas-Marty [1994 : 223 sqq]). Or au second pôle de la tension - les droits de l'homme - se dressent de nombreux points d'interrogation non seulement quant aux fondements de ces droits (v. supra la section III) mais encore quant à la compatibilité de leurs générations successives (leur version "civile et politique" passant pour hypocrisie mystificatrice aux yeux de tous les marginalisés du système, leur version "économique et sociale" jugée par les libéraux comme stérilisation de l'initiative privée) et aussi quant à l'universalité de leur prétention («néo-colonialisme idéologique des puissances techniquement développées» disent les pays du tiers-monde). Mais plus ce second pôle s'enfonce dans le doute, plus le premier - le Marché - impose sa logique comme une évidence : n'offre-t-il pas, lui, à l'abri de toute idéologie qui divise si cruellement les humains, la forme la plus spontanée du lien social ? «Où que tu sois dans le monde, je t'offre ce que tu demandes ; quelle que soit la couleur de ta peau, je te demande ce que tu offres». Peut-on rêver meilleur échange ? D'ailleurs tous les soviétismes qui prétendaient juguler la force de cette puissance communicative ne se sont-ils pas écroulés comme un Mur ?

Fascination du néo-libéralisme ! Cette idéologie triomphante compte pour elle le précieux avantage de lier les humains entre eux sans qu'ils aient à se poser aucune question sur le sens de ce rassemblement même puisque chaque sujet apporte au marché son excédent en échange de son manque et, l'opération faite, le voilà quitte. Peut-être le Marché joue-t-il ainsi le rôle d'un puissant Alibi qui dispense les humains de scruter autrement les profondeurs du lien qui les tient déjà ensemble. Fruit de la rationalité immédiate du désir, il permet

de donner ici et maintenant, grâce à l'échange des volontés, le semblant de sens qui tiendra jusqu'au contrat suivant, et ainsi de suite, sans qu'une ligne d'ensemble soit jamais tracée qui permettrait de juger la trajectoire pointilliste de cet homo oeconomicus. Faut-il attribuer à cette superficielle simplicité qui "économise" toute idéologie le succès des phénomènes de contractualisation qui se multiplient aujourd'hui dans le champ social ? La rencontre de l'offre et de la demande y dispense en tout cas les protagonistes de s'interroger davantage sur le sens de leur vivre ensemble puisque le contrat met ce sens à leur pure et simple disposition.

Sans approfondir la suggestion ici faite, on aimerait radicaliser le propos (radicaliser : non pas pour devenir extrémiste, mais pour toucher le problème à sa racine) en ramenant le lien social à sa propre naissance. Pour ce faire, on évoque d'abord l'évolution de la bioéthique puis, pour achever notre brève lecture spirituelle du fait social, la sacramentalité de l'Église.

Des publications récentes évoquent le marché des corps, le "supermarché des enfants", le contrat de mère porteuse, la mise en circulation des gamètes, des organes... La puissance attractive du commerce (commerce au sens économique ou au sens juridique du terme) a emporté ainsi dans sa logique les relations qui donnent naissance à l'humain. Alors que le lien social trouve dans l'union de l'homme et de la femme son origine éminemment personnelle, le marché disloque les corps d'un côté, les sentiments de l'autre, au nom de l'autonomie que le libéralisme croit trouver à la source des droits de l'homme. Mais quels courants spirituels traversent de la sorte ce champ procréatique ? M. Vacquin [1991] répond à partir de la psychanalyse, cette discipline si rompue à l'appréciation des fantasmes : « Paternité écartée de la sexualité, maternité morcelée, descendants-otages des containers de la science, gamètes interchangeables, télescopage des générations, quelle est la visée ultime de "ce qui règne aujourd'hui dans la science et qui n'est pas la science" sinon la destruction de la filiation ? » [Vacquin, 1991 : 137]. Peut-être le néo-libéralisme ne supporte-t-il pas qu'en deçà de l'offre et de la demande, le lien d'un sujet à un autre sujet (le lien social) se joue à l'origine sur le mode du père et de la mère qui donnent naissance à l'enfant ? Naissance du sens aussi, dans la relation même qui la porte, avant donc que le Marché n'ait procédé aux échanges du commerce. Mais qu'arrive-t-il à une société le jour où elle place la naissance elle-même - et bientôt la mort si l'on en croit les récents projets de procéduralisation de l'euthanasie - sous la coupe du contrat ?

Pour s'ouvrir à l'avenir, l'être humain doit s'appuyer sur ses racines généalogiques : nature maternelle, loi paternelle lui donnant les références de sa croissance. Peut-on dès lors prédire un avenir autre qu'Apocalypse now lorsqu'on voit la toute puissance de l'argent prendre la place de ces transcendances si humaines qui ont donné naissance à l'enfant ?

Pour montrer d'une autre manière encore l'enjeu spirituel de la différence entre la naissance et le contrat dans la constitution du lien social, on rappelle ici le coeur de la Réforme protestante. Comme aucune institution humaine ne peut prétendre communiquer la sainteté de Dieu aux mortels pécheurs, il ne faut garder dans la religion chrétienne que la foi donnée à la grâce divine révélée dans l'Écriture. Toute construction de la raison, tout mérite de la vertu, toute explication de la Tradition ne sont qu'idoles ecclésiastiques à brûler au feu du jugement tout intime par lequel Dieu exerce sa souveraine miséricorde. Ainsi isolé en son

de donner ici et maintenant, grâce à l'échange des volontés, le semblant de sens qui tiendra jusqu'au contrat suivant, et ainsi de suite, sans qu'une ligne d'ensemble soit jamais tracée qui permettrait de juger la trajectoire pointilliste de cet homo oeconomicus. Faut-il attribuer à cette superficielle simplicité qui "économise" toute idéologie le succès des phénomènes de contractualisation qui se multiplient aujourd'hui dans le champ social ? La rencontre de l'offre et de la demande y dispense en tout cas les protagonistes de s'interroger davantage sur le sens de leur vivre ensemble puisque le contrat met ce sens à leur pure et simple disposition.

Sans approfondir la suggestion ici faite, on aimerait radicaliser le propos (radicaliser : non pas pour devenir extrémiste, mais pour toucher le problème à sa racine) en ramenant le lien social à sa propre naissance. Pour ce faire, on évoque d'abord l'évolution de la bioéthique puis, pour achever notre brève lecture spirituelle du fait social, la sacramentalité de l'Église.

Des publications récentes évoquent le marché des corps, le "supermarché des enfants", le contrat de mère porteuse, la mise en circulation des gamètes, des organes... La puissance attractive du commerce (commerce au sens économique ou au sens juridique du terme) a emporté ainsi dans sa logique les relations qui donnent naissance à l'humain. Alors que le lien social trouve dans l'union de l'homme et de la femme son origine éminemment personnelle, le marché disloque les corps d'un côté, les sentiments de l'autre, au nom de l'autonomie que le libéralisme croit trouver à la source des droits de l'homme. Mais quels courants spirituels traversent de la sorte ce champ procréatique ? M. Vacquin [1991] répond à partir de la psychanalyse, cette discipline si rompue à l'appréciation des fantasmes : « Paternité écartée de la sexualité, maternité morcelée, descendants-otages des containers de la science, gamètes interchangeables, télescopage des générations, quelle est la visée ultime de "ce qui règne aujourd'hui dans la science et qui n'est pas la science" sinon la destruction de la filiation ? » [Vacquin, 1991 : 137]. Peut-être le néo-libéralisme ne supporte-t-il pas qu'en deçà de l'offre et de la demande, le lien d'un sujet à un autre sujet (le lien social) se joue à l'origine sur le mode du père et de la mère qui donnent naissance à l'enfant ? Naissance du sens aussi, dans la relation même qui la porte, avant donc que le Marché n'ait procédé aux échanges du commerce. Mais qu'arrive-t-il à une société le jour où elle place la naissance elle-même - et bientôt la mort si l'on en croit les récents projets de procéduralisation de l'euthanasie - sous la coupe du contrat ?

Pour s'ouvrir à l'avenir, l'être humain doit s'appuyer sur ses racines généalogiques : nature maternelle, loi paternelle lui donnant les références de sa croissance. Peut-on dès lors prédire un avenir autre qu'Apocalypse now lorsqu'on voit la toute puissance de l'argent prendre la place de ces transcendances si humaines qui ont donné naissance à l'enfant ?

Pour montrer d'une autre manière encore l'enjeu spirituel de la différence entre la naissance et le contrat dans la constitution du lien social, on rappelle ici le coeur de la Réforme protestante. Comme aucune institution humaine ne peut prétendre communiquer la sainteté de Dieu aux mortels pécheurs, il ne faut garder dans la religion chrétienne que la foi donnée à la grâce divine révélée dans l'Écriture. Toute construction de la raison, tout mérite de la vertu, toute explication de la Tradition ne sont qu'idoles ecclésiastiques à brûler au feu du jugement tout intime par lequel Dieu exerce sa souveraine miséricorde. Ainsi isolé en son

âme, le protestant ne reçoit sa justification que dans son abandon immédiat à la grâce. Selon cette conception réformée, l'Église, corrompue comme toute la nature humaine, n'engendre pas à la grâce : la hiérarchie sacerdotale et les sacrements catholiques offensent Dieu quand ils prétendent faire naître les fidèles au Royaume des cieux.

Or s'il en va ainsi de la communion ecclésiale, on ne s'étonnera pas de ce que les penseurs du contrat social - les protestants Grotius, Hobbes, Puffendorf, Kant, Rousseau - aient puisé à la source spirituelle de la Réforme pour rendre compte des liens qui constituent la société civile. Puisque, selon ces penseurs, le rassemblement ecclésial ne donne plus Dieu (il n'est plus sacramental), il s'impose de construire sur de nouvelles bases le rassemblement civil lui-même. Le péché ayant dispersé les humains dans la jungle de l'état de nature, et la grâce ne les ayant sauvés que séparément, il faut que les hommes repensent leurs liens sur un nouveau fondement, volontaire cette fois, le contrat.

A partir de cette option spirituelle se développeront les éthiques et les philosophies politiques qui pensent la loi du lien social dans les termes de la négociation contractuelle. Une telle ligne de pensée présente assurément l'intérêt de lier d'emblée la loi à la liberté - puisque le contrat n'oblige jamais qu'aux engagements voulus par les parties - mais suffira-t-elle à faire pièce aux logiques chosifiantes du Marché qui utilisent massivement, elles aussi, la figure du contrat ? Pour résister à de telles pressions, le nécessaire "cran d'arrêt" doit probablement descendre plus bas que la simple discussion menée entre adultes. Car rien ne dit que cette discussion ne deviendra pas folle, - pure lutte pour obtenir l'argent ou le pouvoir (ou les deux) -, le jour où les participants au débat oublieront leur toute fragile naissance, pourtant leur premier lien social.

Pour conjurer la tentation de démesure qui menace l'avenir du lien social, un laïque dira que Dieu n'est pas nécessaire. Soit. Mais le théologien, qui a lu dans l'Écriture la Paternité de Dieu, voudra retrouver dans l'attention aux naissances à la fois la trace de cette Origine dont les parentés humaines sont "image et ressemblance" et ce cran d'arrêt qui permet au réel lui-même d'assurer son propre avenir en deçà de tous les débats tenus sur lui.

**Conclusion**

Que sera l'avenir du lien social en Belgique ? Le Nord du pays finira-t-il par se séparer totalement du Sud ? Les comités blancs parviendront-ils à changer nos moeurs politiques et judiciaires ? Les assistés sociaux seront-ils toujours un peu plus écartés de l'accès à l'emploi ? Le secteur dit "non-marchand" méritera-t-il encore longtemps son appellation ? Or ces questions sur l'avenir renvoient non pas seulement au présent mais à la manière dont nous entreprenons de le lire. S'agit-il de privilégier l'oeil pour que la science, ayant rendu la société transparente à elle-même, lui fasse voir comme de l'extérieur les lignes de force de son futur ? On a préféré se recueillir ici à partir de l'organe tourné vers l'intérieur, l'oreille. Non seulement parce que le présent exercice s'occupe de prospective sociétale et que l'ouïe habite le temps -l'avenir donc- alors que le regard survole l'espace, mais aussi parce que l'oreille

perçoit des musiques secrètes que l'oeil ne peut voir.

"Pavane pour une référence défunte" La théologie emploie des mots - que la prospective scientifique jugera sûrement morts. Que disent en effet «serviteur souffrant, résurrection, sacrement, dieu» dans une société qui préfère ne se comprendre - ou plutôt ne se voir - qu'en son propre champ? Pourtant une telle société ne continue-t-elle pas à danser sur cette musique qu'elle n'entend plus ?

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- DELMAS-MARTY, M. [1994], Pour un droit commun, Paris, Seuil.  
 FESSARD, G. [1977], Le Mystère de la Société. Recherches sur le sens de l'histoire, Bruxelles, Culture et vérité.  
 HAARSCHER, G. [rééd. 1989], Philosophie des droits de l'homme, Bruxelles, éd. de l'Université Libre de Bruxelles, Laïcité.  
 HEGEL, G.W.F. [tr. fr. 1941], Phénoménologie de l'Esprit, 2 tomes, Paris, Aubier.  
 VACQUIN, M. [1991], "Filiation et artifice, nouvelles techniques et vieux fantasmes", Le Supplément.  
 VERDOODT, A. [1964], Naissance et signification de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Paris, Nauwelaerts.

## LA SOLIDARITÉ MAINTENANT : L'OUBLI DE L'ÉGALITÉ

par Ivan Dechamps

On dit que l'"État providence" est malade. Le diagnostic est sombre : 1) laisser vivre le malade coûte cher (et limite dangereusement la compétitivité des entreprises, si nécessaire en ces temps de concurrence exacerbée), 2) le sentiment de l'égalité n'est plus ce qu'il était, les contemporains n'y croient plus trop et troquent la lutte des classes contre la «lutte des places» [de Gaulejac et Taboada Léonetti, 1994], 3) l'assurance contre le risque et l'indemnisation comme mode d'expression du droit social sont ébranlées par l'impossibilité de mutualiser les malheurs prévisibles ainsi que par la passivité et la relégation dont sont victimes une frange croissante de personnes, les "exclus". Bref, la crise de l'"État providence" est à la fois financière, idéologique et philosophique [Rosanvallon, rééd. 1992 ; 1995].

Le pronostic, lui, varie :

1) sur le plan financier, les uns, à droite, tiennent que seul un État minimal - pour ainsi dire une société sans État (sinon répressif, c'est-à-dire "garantissant la paisible jouissance des libertés") - peut résoudre la crise. La providence étatique ne va pas bien ? Euthanasions-la.

Les autres, à gauche, pensent que le financement n'est pas une question économique mais politique : si l'État est pauvre et sa protection mal en point, la nation ne l'est pas (pauvre). Il y a de l'argent à prendre, installons prudemment le baxter (car dans un monde entièrement libéralisé, les capitaux peuvent fuir) ; mettons le malade à la diète et la guérison sera possible, avec quelque bonne volonté.

2) Sur le plan idéologique, les uns, à droite, tiennent que l'impôt, la taxe et la cotisation briment les meilleurs et que ce faisant, ils limitent la création de richesses et leur naturelle redistribution, par effet de cascade, aux, et sur, les pauvres. Pour soulager les pauvres - si tant est qu'il faille le faire car on peut aussi les laisser mourir : à chacun son mérite, à chacun son dû - il faut des riches. Pour qu'il y ait solidarité, des supérieurs et des inférieurs s'imposent.

Les autres, à gauche, pensent qu'une société humaine digne de ce nom ne peut faire droit à la loi de la jungle et doit protéger ses éléments les plus faibles (ce que d'ailleurs les bêtes font souvent !). Pour eux, la justice n'est pas satisfaite quand les personnes qui ne sont pas responsables de leur faiblesse doivent en payer le prix. Ici aussi, à chacun son mérite, à chacun son dû : le pauvre, ayant le mérite d'être, malgré tout, un être humain, le respect de sa dignité lui est dû au même titre qu'au riche (lequel ne tire, pas plus que le pauvre, sa dignité du travail mais de son humanité). L'homme étant un être de besoin, la satisfaction de son besoin respecte sa dignité et, partant, satisfait la justice. Puisque le riche accapare les biens nécessaires à la satisfaction du besoin du pauvre, il faut que celui-ci redistribue une part de ses richesses à celui-là. Cette redistribution est dite «morale» et s'appelle la «solidarité» (maintenant, car avant on disait «la charité» ou «la philanthropie»).